

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-358/SG/IAM octroyant une somme de 132 815 FD pour l'installation des Conseils urbains dans le District de Djibouti.

n° 75-358/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

1 mars 1975

Numéro JO

n° 6 du 25/03/1975

Date du numéro

25 mars 1975

TEXTE INTÉGRAL

Un cent trente deux mille huit cent quinze francs Djibouti, est mise à la disposition de Jacques Josquin, chef du District de Djibouti, Président de la Commission chargée de la mise en place des Conseils urbains dans le District de Djibouti.